

Belgique - België P.P. Nandrin 9/2572





Numéro 139 - Hiver 2016-2017

PPNa Contact Périodique trimestriel

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Rédaction : André Matriche Mise en page : Laurent Hofinger

Secrétariat :

Bois de la Croix Claire, 14 4550 Nandrin

E-mail:

info@ppna.be

Internet:

http://www.ppna.be

Banque:

IBAN: BE32 0682 3184 6902

BIC: GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Odette Lasters

Trésorier :

Laurent Hofinger

Le PPNa est membre d'Inter-Environnement Wallonie

Sommaire

Le CETA : seul contre tous ?

La ratification du traité commercial entre l'Union européenne et le Canada, appelé CETA, a intensément agité le monde politique européen en général et belge en particulier. Tous les médias : presse écrite, radio, télévision n'ont pas manqué d'évoquer, de commenter amplement la position de refus adoptée par le "confetti" wallon face à l'approbation générale de 27 pays, plus un demi, à savoir la Région flamande (et la Communauté germanophone).

D'aucuns clament, haut et fort, que la position de la Région wallonne eût été différente si certains partis politiques avaient participé à la majorité fédérale ou tout au moins "digéré" leur éviction inattendue du gouvernement national.

Mais qu'en est-il au juste?

Il s'agit d'un problème extrêmement complexe que le citoyen ordinaire a quelque peine à appréhender. Ce qui ne clarifie ni ne facilite son jugement, c'est qu'un parti politique d'une tendance présente dans de nombreux autres pays de l'Union se retrouve singulièrement isolé en Belgique. Pourquoi les partis politiques X de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, etc. sont-ils en faveur du CETA, ou se taisent-ils, alors que le parti X de la seule Wallonie est contre ? Nul doute que cette situation interpelle maints citoyens wallons!

Essayons donc d'y voir un tout petit peu plus clair.

Mais d'abord, qu'est-ce que le CETA?

C'est l'abréviation de "Comprehensive Economic and Trade Agreement", en français : "Accord économique et commercial global". Il s'agit donc d'un traité commercial entre le Canada et l'Union européenne visant à supprimer les droits de douane entre les deux contractants pour de nombreux produits.

Que disent les partisans du traité de libre-échange CETA?

Grâce au CETA, les entreprises européennes auront accès plus facilement au marché canadien qui représente 35 millions de consommateurs potentiels. L'U.E. représente 500 millions de consommateurs! Les produits canadiens ne pourront être importés dans Union que s'ils respectent ses réglementations.

Convaincus des vertus de l'économie ouverte, ils estiment que le traité commercial avec le Canada améliorera le bien-être des Européens, favorisera la croissance économique dans l'Union européenne. Les partisans du CETA soulignent, avec pertinence, qu'il est urgent et indispensable que l'U.E. adopte une position commune en matière commerciale (aussi), car elle risque, dans un futur proche, d'être un nain commercial à la merci des géants comme les États-Unis et ceux en devenir comme la Russie, la Chine, l'Inde, etc. Le refus de signer le traité entraînera la Wallonie dans un isolement commercial et financier dramatique.

Ils font remarquer que les négociations durent depuis sept ans ! Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'avoir signifié - fermement - son opposition sans avoir fait des propositions ? Enfin, ce n'est pas négligeable, ils font aussi remarquer que, sous une autre majorité fédérale, une telle opposition ne s'est pas manifestée pour des traités commerciaux avec la Corée du Sud ou l'Arabie saoudite!

Que disent les adversaires (wallons) du CETA?

Leur opposition porte en particulier sur trois points dont les articles du traité qui les concernent sont, à leur avis, beaucoup trop flous, imprécis et donc, facilement sujets à être contournés.

Le premier point concerne l'agriculture.

Il s'agit d'un problème auquel le PPNa est très attentif et auquel il a consacré plusieurs articles dans son bulletin, à savoir l'utilisation des OGM et des hormones dans l'élevage des animaux. Soit un problème sanitaire très controversé entre les États-Unis et l'Europe. Ainsi, comme aujourd'hui, le bœuf aux hormones ne sera toujours

pas autorisé! Mais, cela va obliger les Canadiens à développer des chaînes de production - séparées - sans hormone pour l'Europe.

Mais l'aspect sanitaire n'est pas le seul, il est aussi économique et concerne tout particulièrement nos éleveurs. En effet, d'après le ministre wallon de l'Agriculture, René Collin, il faudrait dépenser 20 % de plus pour produire la même quantité de viande sans hormones en Wallonie. D'après le journal "Le Soir", la Wallonie aurait obtenu gain de cause sur ce problème.

De plus, avant de décider de quitter l'U.E., le Royaume-Uni avait exigé un quota d'importation de viande bovine assez élevé. Avec son retrait de l'Union, cette dernière risque de se voir obligée d'importer une quantité de viande bovine bien supérieure à ses besoins, ce qui provoquerait un effondrement des prix sur son marché intérieur et mettrait à mal les revenus des éleveurs. Un autre sujet de désaccord dans le domaine agricole est l'absence de réciprocité pour la sauvegarde agricole qui ne jouerait qu'en faveur du Canada! En cas de crise sur le marché agricole, seul le Canada pourrait activer le mécanisme de protection de son marché! Une proposition favorable à la réciprocité logique a été présentée, mais elle resterait, selon le gouvernement wallon, trop peu rassurante, car trop "défensive", bref pas assez précise.

Un deuxième point concerne des garanties claires sur la future capacité des États individuels à légiférer librement au cas où les intérêts de la population pourraient être menacés par l'action de multinationales, par exemple. En effet, le gouvernement wallon craint qu'une société étrangère puisse exiger des dédommagements si, à cause d'une réglementation plus stricte votée par un État, les profits escomptés étaient réduits.

Supposons qu'un produit de Monsanto soit interdit ou que sa vente en soit entravée par une loi restrictive, cette société pourrait exiger des dédommagements financiers à l'État, auteur de la règle entraînant le manque à gagner. (Lire les informations complémentaires ci-dessous.)

Dans la foulée des garanties des compétences exclusives des États, le gouvernement wallon souhaite que tous les services d'intérêt général, notamment les mutuelles ne soient pas concernées par le CETA. Il craint que, à titre d'exemple, qu'un assureur multinational ne vienne concurrencer les mutuelles locales en ne ciblant que les clients présentant le potentiel de risques (maladie, accident) le plus faible, par exemple les jeunes plutôt que les vieux. À ce sujet, des dispositions "interprétatives" qui ont été transmises au gouvernement wallon ne dissipent pas les craintes wallonnes, car elles émanent seulement de l'Union européenne et du gouvernement fédéral. Pourquoi ne sontelles pas incluses noir sur blanc dans le traité ?

Le troisième point d'achoppement concerne la résolution des litiges éventuels entre États et investisseurs étrangers. Le traité prévoyait, initialement, qu'un investisseur étranger qui se serait estimé lésé par une législation locale pouvait poursuivre cet État devant une juridiction supranationale privée. Cette disposition initiale a été amendée de commun accord entre les Canadiens et les Européens. Les membres de ce tribunal arbitral seraient désignés par les deux parties du traité CETA parmi des juristes nationaux réputés. De plus, une instance d'appel serait instaurée. Le gouvernement wallon est d'avis que cette nouvelle juridiction arbitrale est superflue. Il estime que, d'une part les pays de l'U.E. disposent de juridictions compétentes chapeautées par la Cour de justice européenne à Luxembourg et d'autre part que les règles de fonctionnement de la juridiction proposée par le CETA sont peu précises.

Enfin, dans un bulletin précédent (printemps 2016), nous avons évoqué nos réserves au sujet d'un autre traité commercial que les États-Unis souhaitent passer avec l'Union européenne, à savoir le TTIP. Nous vous invitons à relire nos réflexions sur ce dernier. Il s'agit là d'une autre réticence des opposants au CETA. Ils craignent, selon nous à juste titre, que le CETA ne constitue "le cheval de Troie" du TTIP. Des multinationales américaines pourraient profiter du CETA par l'intermédiaire d'une filiale (ou "boîte aux lettres") établie au Canada pour s'introduire dans l'U.E. et bénéficier des clauses du traité pour TOUTES ses activités, et non seulement pour les activités de ses filiales canadiennes.

À ce sujet, le gouvernement wallon juge ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante de la Commission européenne.

Chacun tirera ses propres conclusions...

Pour notre part, nous n'avons pas la prétention de disposer de tous les arguments souhaitables, mais, nous redoutons qu'une position intransigeante face à 27 gouvernements, plus le Canada, n'entraîne des conséquences néfastes pour la Wallonie, dans de nombreux domaines!

Enfin, qu'une seule minuscule région s'oppose à ce traité nous interpelle fortement ! Les autres gouvernements européens sont-ils à ce point indifférents au bien de leurs citoyens ?

L'établissement d'un traité n'implique-t-il pas une bonne volonté réciproque afin d'atteindre un compromis ? Le cri du gouvernement wallon est-il vraiment "la vox clamantis in deserto" ? Le doute désagréable subsiste que si les partis X et Y avaient fait partie de la majorité fédérale, on peut se demander s'ils auraient été aussi rigoureux, aussi attentifs à l'intérêt des citoyens wallons.

De plus, pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour officialiser clairement son refus alors que les négociations durent depuis sept ans ? Les 1 600 pages qui constituent le traité ont-elles rebuté les responsables politiques dès le début ? Tous les politiques ! Les politiques régionaux, fédéraux et, *last but not least*, les députés européens et les membres de la Commission européenne, grassement rétribués soit dit en passant.

Car enfin, les termes de ce traité ont été présentés, d'abord au Conseil de l'Union, c'est-à-dire aux vingt-huit chefs de gouvernement de l'Union qui ont chargé la Commission européenne de finaliser l'accord! Citons leur nom: Donald Tusk: président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker: président de la Commission européenne, Federika Mogherini: responsable pour les Affaires étrangères et la Sécurité, Cécilia Malström: Commissaire au Commerce! Tous ont jugé que le traité était favorable aux deux contractants!

Soulignons d'ailleurs que le CETA est déjà paraphé par les négociateurs canadiens et européens depuis le 8 septembre 2014 ! Il a été rouvert pour actualiser le fameux mécanisme controversé qui réglera les litiges éventuels entre États et investisseurs.

Quelques informations complémentaires :

Le danger d'action en justice intentée par un investisseur étranger envers le gouvernement d'un pays en raison de l'impact négatif sur ses bénéfices est-il inexistant ou excessif?

En Australie en 2012, le cigarettier américain Philip Morris a utilisé le mécanisme d'arbitrage de l'accord commercial passé entre Hong Kong et l'Australie comme base juridique pour dénoncer le gouvernement australien qui avait imposé, comme mesure de prévention antitabac, le paquet de cigarettes neutre uniforme sans logo!

En 2012, la Belgique a été attaquée par l'assureur chinois Ping Ang qui lui réclamait deux milliards d'euros en compensation des dommages subis lors du démantèlement de Fortis! L'Allemagne a été attaquée par le producteur d'électricité suédois Vattenfall suite à la décision de sortie du nucléaire.

Le Canada, enfin, est attaqué essentiellement par des entreprises... américaines ! Ainsi, à la suite du moratoire décidé par le Québec sur l'exploitation du gaz de schiste dans le Saint-Laurent, le Canada a été attaqué par une entreprise... canadienne (Lone Pine Resources) qui a créé une structure juridique aux États-Unis pour attaquer son propre pays ! Elle lui réclame 250 millions de dollars canadiens pour le préjudice subi par le moratoire. Pire encore ! Une société de télécom égyptienne réclame au Canada 1,32 milliard de dollars canadiens parce qu'elle estime que la réglementation qu'il a prise pour les nouveaux entrants n'est pas juste et favorable ! Les multinationales canadiennes ne seraient pas en reste !

Le danger, on le voit, n'est pas illusoire! Or de nombreux traités bilatéraux conclus entre pays et investisseurs sont souvent tellement imprécis qu'ils permettent une grande marge de manœuvre d'interprétation! La précision est donc bien une nécessité absolue!

Victoire du gouvernement wallon?

Précisons tout de suite que, finalement, le traité n'a pas été renégocié. Seules des précisions de l'interprétation de certains articles

ont été annexées. Où ? Dans le traité lui-même ? Non ! De commun accord entre la Commission européenne, le Canada et la Belgique ? Non ! Les négociations ont eu lieu entre le gouvernement wallon et le gouvernement fédéral belge ! On est loin de la présence "noir sur blanc" exigée au départ. Cela suffira-t-il ? On l'espère.

Les avancées, qualifiées de majeures par le gouvernement wallon, sont vilipendées par certains partis de l'opposition en Région wallonne qui estiment que "le mauvais texte subsiste dans son intégralité". La majorité fédérale, elle, se félicite que le gouvernement wallon ait enfin compris la portée exacte des termes du traité. Bart De Wever n'hésitant pas à affirmer que tout cela "n'est que du mauvais théâtre avec d'excellents acteurs". Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, juge, quant à lui, que l'action du gouvernement wallon était légitime. Cela ne constitue pas un avis sur le fond du problème.

Qu'a obtenu le gouvernement wallon?

Résultat de longs arbitrages belgo-belges, la déclaration interprétative précise les conditions dans lesquelles le pays s'engage à signer le traité commercial. Une première précision concerne la reconnaissance officielle que les parlements régionaux et communautaires devront aussi ratifier le traité pour qu'il soit valable pour le pays entier. Par ailleurs, le soutien régional et communautaire dépendra d'une évaluation effectuée à intervalles réguliers des effets socio-économiques et environnementaux de l'application provisoire du CETA.

La déclaration belgo-belge est ferme au sujet du tribunal d'arbitrage qui doit permettre, rappelons-le, aux entreprises de contester des décisions d'État qui léseraient leurs intérêts devant une juridiction spécifique. En effet, la Région wallonne, la Communauté française et la Région bruxelloise ne ratifieront pas le CETA sur base de l'actuel tribunal évoqué dans le traité (ICS = Investment Court System). Le texte de la déclaration prévoit que, dès l'entrée provisoire du traité (sans ICS), les parties s'attachent immédiatement à amender le système prévu. Ceci est fondamental !

Qu'en est-il des critiques formulées en matière d'agriculture ?

Comme déjà prévu dans le traité, le CETA ne concerne pas les OGM et les hormones de croissance inoculés aux bovins. C'était déjà acquis. Cela implique donc que les Canadiens devront se conformer aux critères européens de qualité et cela aura un impact sur le coût de leur production. Des contrôles seront effectués par des experts agréés par l'Europe.

Une clause de sauvegarde agricole pourra être activée par un gouvernement régional en cas de déséquilibre pour une production agricole spécifique. Cette clause permettra de relever les barrières tarifaires en cas de crise. Par exemple, pour l'importation de bovins canadiens alors que le marché est saturé.

À ce sujet, un syndicat agricole craint que les tarifs douaniers préférentiels accordés au Canada ne tirent les prix vers le bas et menace l'existence des petits producteurs belges. C'est un danger très concret.

Les choses sont-elles réglées définitivement ? Que non !

D'abord, le traité est d'application provisoire! Le vote du parlement européen doit avoir lieu au cours de l'année prochaine. Et surtout, la ratification définitive du CETA dépend de l'avis de la Cour européenne de Justice qui doit se prononcer sur la compatibilité du fameux tribunal d'arbitrage des litiges éventuels avec le droit européen. Si d'aventure, elle juge ce tribunal incompatible, le CETA est mort-né! Et les gouvernements régionaux et communautaires font dépendre leur soutien à des évaluations régulières (point annexé au traité). De plus, on évoque maintenant un éventuel écueil allemand qui pourrait ranimer le débat. La cour constitutionnelle allemande, qui siège à Karlsruhe, est connue pour sa sévérité et son intégrité.

Le jour où paraîtra notre bulletin, peut-être la situation serat-elle débloquée ? Dans l'intérêt des consommateurs européens et sans relents politiques qui créent un malaise. De toute façon, si les précisions souhaitées par le gouvernement wallon constituent une victoire, seul l'avenir nous permettra d'en apprécier la pertinence. Les intérêts - notamment sanitaires - des consommateurs que nous

sommes, dépendent du respect des garanties concernant les hormones, les OGM et les poulets à la javel.

Permettons-nous une réflexion finale, en marge du sujet. Depuis la prise de pouvoir en Union Soviétique par Michaël Gorbatchev, tous les politiciens de la plupart des pays, rebattent les oreilles de leurs citoyens de l'importance de la "Glasnost", c'est-à-dire de transparence. En tant que citoyens belges, européens, nous avons été noyés de propos contradictoires, donc nécessairement mensongers de la part de certains!

De toute façon, nous espérons que les précisions et réflexions que nous apportons ici vous aideront à vous forger une idée plus claire des enjeux importants que comporte le CETA. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site internet suivant : "Tout comprendre au CETA, le petit cousin du traité atlantique" Lemonde.

Source principale: article paru dans le journal "Le Soir" des 21, 22, 23, 28 octobre 2016.

Vie de l'Association

Balade pédestre d'hiver

Ouand:

le dimanche 12 février 2017 à 14 h.

Lieu: Saint-Fontaine (Clavier), Tahîer.

Longueur: environ 8 km.

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion". Départ en voiture vers Saint-Fontaine.

Public cible: ouvert à tous.

PS : en cas de fortes pluies, la balade sera reportée à une date ultérieure.





Convocation à l'Assemblée statutaire

Le jeudi **23 février 2017** à 20 h 15, l'Assemblée statutaire du PPNa se tiendra chez André Matriche, bois de la Croix Claire, 14 à 4550 Nandrin. Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour:

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2017.

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures.

Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa.

Balade d'automne à Ocquier

Une fois de plus, la balade organisée par le PPNa fut un succès incontestable. L'itinéraire préparé minutieusement par notre guide André Jaminon a ravi la vingtaine de baladeurs. Ils purent admirer de splendides paysages de notre belle région condrusienne, sublimés par un soleil radieux, plus estival qu'automnal, à tel point que la chaleur faillit incommoder plus d'un participant.

L'automne commençant à colorer richement les frondaisons, on ne put s'empêcher de se remémorer les vers d'Edmond Rostand dans "Chanteclair": O soleil, toi sans qui les choses ne seraient que ce qu'elles sont". Soulignons que notre guide émailla la promenade de commentaires patrimoniaux fort appréciés.

Comme d'habitude, le groupe termina cet agréable après-midi autour de la traditionnelle table champêtre de Pair où notre secrétaire avait amené le tout aussi traditionnel verre de rosé offert par le PPNa.



Photo: Henri Etienne.

13

La fin de l'essence super 95

Dès le premier janvier prochain, l'essence super 95 disparaîtra et sera remplacée par l'E 10, "E" pour éthanol. Cette essence contiendra deux fois plus de bioéthanol que la super 95. Sa teneur en éthanol passera donc de 5 à 10 %. La raison de cet accroissement est d'atteindre 10 % d'énergies renouvelables d'ici l'an 2020 afin de se conformer aux objectifs fixés par les directives européennes. Ce type d'essence est déjà en vente en France et en Allemagne.

Trois usines belges produisent du bioéthanol : à Wanze, à Gand et à Alost. La Belgique est en fait un gros producteur de bioéthanol qu'elle exporte principalement en Allemagne et aux Pays-Bas. Rappelons que ce type de carburant est produit à partir de blé, de maïs ou de betteraves sucrières. Dans un bulletin précédent, nous avons déjà exprimé nos réserves d'ordre éthique au sujet de ce biocarburant. Le processus de fabrication nécessite des adaptations qui, d'après la Fédération pétrolière, entraîneront une augmentation de 2 à 3 centimes au litre. De plus, l'accroissement du pourcentage d'éthanol dans l'essence risque d'aggraver les problèmes de surcapacité dont souffrirait l'industrie de raffinage en Europe. Toujours, selon la Fédération pétrolière, on aurait déjà fermé une quinzaine de raffineries européennes entre 2008 et 2014 et l'on s'attend à ce que l'on en ferme un même nombre au cours des dix prochaines années.

Par ailleurs, le fait qu'au Moyen-Orient et en Asie, on ait construit de nouvelles raffineries, accentue encore gravement la concurrence et Anvers, où est située une des plus grosses raffineries au monde, pourrait en pâtir.

La disparition de l'essence 95 ne posera toutefois aucun problème à la majorité des automobilistes belges. Seuls les véhicules antérieurs à l'année 2000 ou ceux de haut de gamme pourraient souffrir d'une incompatibilité.

Afin d'avoir vos apaisements rapidement, consulter le site recommandé par le Service Fédéral Économie = taper "FEBIAC"

puis cliquer sur "Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle". Apparaît un tableau dans lequel vous introduisez la marque et le type de votre véhicule.

D'après un article paru dans le journal "Le Soir" du 18 août 2016.

Une initiative écologique à imiter ?

À Herbeumont, dans la province du Luxembourg, l'intercommunale AIVE¹ se lance dans la construction de deux petites stations d'épuration des eaux usées d'une capacité de 200 à 300 équivalents-habitants. Celles-ci mettront en œuvre des techniques d'épuration plus favorables à l'environnement et se fondront plus efficacement dans le paysage, ce qui n'est pas négligeable au vu du volume des gigantesques stations classiques comme celle de Sousles-Vignes à Sclessin.

Le procédé consiste en deux filtres de roseaux disposés en groupes plantés dans plusieurs couches de graviers de grosseurs différentes. Les eaux usées passent d'abord par un "dégrilleur" pour retenir les gros déchets, puis elles sont dirigées vers un premier filtre où elles percolent. Les matières en suspension à la surface y sont retenues et s'accumulent sous forme de boue. Les tiges des roseaux traversent les couches de boue et leurs rhizomes favorisent l'oxygénation des bactéries qui entrent alors en action. Le deuxième filtre parachève l'épuration des eaux qui sont alors rejetées dans un ruisseau.

Un avantage supplémentaire est le coût de fonctionnement de ce type de station bien moindre que celui d'une station classique qui nécessite des dépenses d'énergie plus importantes. Un exemple à suivre à Nandrin ? Chez nous, le problème de l'épuration des eaux n'est manifestement pas à l'ordre du jour.

¹ AIVE = Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement en province de Luxembourg. Elle traite de la gestion de l'eau (les eaux usées et l'eau potable), de la gestion des déchets et de la cartographie numérique.

Rappel chronologique de la Grande Guerre (1)

1914

- 28 juin : Assassinat de l'héritier d'Autriche-Hongrie l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse Sophie Chotek de Chotkowa et Wogin à Sarajevo en Bosnie- Herzégovine par le nationaliste serbe Gavrilo Prinzip.
- 5 juillet : L'empereur Guillaume II assure l'Autriche-Hongrie de son soutien.
- 23 juillet : L'Autriche-Hongrie présente un ultimatum en dix points à la Serbie. Celle-ci les accepte tous, sauf le 6° qui prévoit l'envoi d'enquêteurs austro-hongrois en Serbie. La Russie, alliée de la Serbie, le juge inacceptable.
- 28 juillet : L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.
- 30 juillet : Mobilisation générale de l'armée russe.
- 31 juillet : Mobilisation générale en Autriche-Hongrie et en Belgique.
- 1^{er} août : L'Allemagne déclare la guerre à la Russie.
 Mobilisation générale en Allemagne et en France.
 L'Italie se déclare neutre.
- 2 août : Invasion du Luxembourg par les troupes allemandes.
 Ultimatum de l'Allemagne à la Belgique : exigence du passage libre des troupes allemandes. Refus de la Belgique.
 Traité d'alliance entre l'Allemagne et la Turquie.
- 3 août : L'Allemagne déclare la guerre à la France. L'armée britannique se mobilise.
- 4 août: La Grande-Bretagne rompt ses liens diplomatiques avec l'Allemagne.
 Les troupes allemandes envahissent la Belgique.
- 6 août : L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Russie. La Serbie déclare la guerre à l'Allemagne.
- 9 août : Début du débarquement du corps expéditionnaire britannique en France.
- 11 août : La France déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie.

- 12 août : La Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie. Les troupes austro-hongroises attaquent la Serbie.
- 15 août : Des troupes russes envahissent la Prusse orientale.
- 19 août : Des troupes allemandes occupent Bruxelles.
- 20 août: 17 civils, choisis au hasard, sont fusillés sur la place par des soldats allemands obnubilés par la peur des francs-tireurs. La place est ensuite détruite par les flammes.
- 23 août : Le Japon déclare la guerre à l'Allemagne. L'Autriche-Hongrie déclare la guerre au Japon.
- 25 août : Destruction de la bibliothèque de Louvain par des troupes allemandes. Prise du fort de Namur par les troupes allemandes.
- 28 août : L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Belgique. La colonie allemande du Togo se rend aux Britanniques.
- 5/12 septembre : Bataille de la Marne.
- 6 septembre: Le général Gallieni pousse à entamer la bataille de la Marne. L'incompétence, la vanité, l'indécision du généralissime Joffre, chef d'état-major des armées françaises, privent la France d'une victoire décisive.
- 20 octobre : Début de la bataille des Flandres (Ypres...).
- 29 octobre : La Serbie déclare la guerre à l'Empire ottoman.
- Début novembre : La Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Empire ottoman.
- 14 novembre: Déclaration de la guerre sainte (djihad) par le calife Mehmed V à Constantinople contre l'Entente (France, Grande-Bretagne, Russie).
- Mi-novembre : Le front de l'ouest devient une guerre de position. Lourdes pertes en vie humaine.
- 24 décembre : Plusieurs scènes de fraternisation sur le front entre soldats ennemis. Match de football entre Allemands et Britanniques.

Noël 1914 "Frohe Weihnachten & Merry Christmas"

Le soir de Noël 1914 eurent lieu des scènes inimaginables en pleine guerre. Des soldats ennemis cessèrent le combat et fraternisèrent. Ces fraternisations eurent surtout lieu entre les soldats allemands et britanniques; le territoire national de ces derniers n'était pas envahi. Quant aux Belges, ils étaient au courant des atrocités commises par les troupes allemandes, notamment à Liège, Louvain.

Les soldats allemands et britanniques avaient reçu des cadeaux. Les Allemands avaient notamment reçu des sapins qu'ils illuminèrent. Certains d'entre eux sont sortis de leur tranchée et en ont apporté aux soldats anglais. Des cadeaux furent échangés : cigarettes, cigares, fruits... Ce fut un phénomène spontané inouï. Ces faits eurent lieu en raison de la grande proximité des deux fronts. Les combattants vivaient dans les mêmes conditions déplorables et enduraient les mêmes souffrances. Un Anglais raconte : les Allemands chantaient une de leurs chansons de Noël et nous une des nôtres. C'est alors que nous avons tous entamé la même chanson, nous en anglais et les Allemands en allemand et accompagnés de la musique d'une cornemuse.

Cette trêve permit de s'occuper des morts tombés dans le no man's land. Les deux camps en profitèrent pour enterrer leurs morts. Tout aussi extraordinaire, cette fraternisation permit la tenue d'un match de football entre les Britanniques et les Allemands (victoire de ces derniers 3 à 2).



Le 11 décembre 2014, l'UEFA a inauguré, à Comines-Warneton, un monument pour commémorer le 100° anniversaire de cette trêve de la folie humaine. Ci-dessus, le monument lourd de symboles créé par un artiste anglais et exposé à Liverpool!

Extrait des carnets de Frédéric B., un jeune Français âgé de 20 ans en 1914, soldat dans le 99^e régiment d'infanterie.

Veille de Noël 1914

Frédéric B. aperçoit des soldats de la 1ère compagnie de son régiment qui sympathisent avec des soldats allemands. Ils sont originaires du royaume de Bavière. Huit soldats originaires de Munich descendent dans la tranchée de Frédéric B. et se constituent prisonniers. Ils expliquent qu'ils ont horreur de la guerre déclenchée par les Prussiens qui ont inclus de force la Bavière dans l'Empire de Guillaume II en 1870. D'autres témoignages de prisonniers allemands confirment cette animosité.

Au cours de la nuit, Frédéric B. entend les Allemands chanter et jouer de la musique. Dans l'après-midi du 25 décembre, l'adjudant Faure du 99 R.I. s'avance dans le no man's land et serre la main à un officier allemand. Le lendemain 26 décembre, un soldat allemand s'avance vers Frédéric B., lui propose un verre d'alcool et un cigare. Ils se serrent la main et échangent quelques paroles. L'Allemand est Bavarois, artiste peintre, étudiant à Munich et il a 26 ans... (ce n'était pas Adolf Hitler, celui-ci était cantonné plus au nord du front).

Cette fraternisation sera interrompue sous la pression des Étatsmajors des deux camps. Des bombardements, provenant de l'arrière, eurent lieu afin d'obliger les soldats à rejoindre leurs tranchées. Certaines compagnies furent déplacées et affectées dans des zones de combat plus dures. L'épisode le plus célèbre est celui qui se déroula dans le secteur d'Ypres entre soldats allemands, anglais et écossais.

Pour plus de détails : voir sur internet les sites "Trêve de Noël".

19

La saga des panneaux photovoltaïques (suite)

Les entreprises des secteurs chimique et pharmaceutique, qui fournissent 70 000 emplois en Wallonie, sont aussi menacées de voir leur facture énergétique augmentée à cause de l'obligation faite à Elia (gestionnaire du réseau électrique) de racheter les quantités excessives de certificats verts générés par la... générosité imprévoyante du gouvernement wallon précédent.

Elia prétend ne pouvoir absorber tous les certificats verts sans devoir enclencher un processus qui provoquera l'augmentation du prix de l'électricité fournie aux entreprises wallonnes. Or, les entreprises wallonnes soulignent que l'électricité en Wallonie est déjà 10 % plus chère qu'en... Flandre et l'écart est encore plus grand avec les pays limitrophes. Elles estiment que le problème doit être réglé par le gouvernement wallon !

Le risque est grand de voir se doubler l'écart de coût de l'électricité avec la Flandre, ce qui priverait la trésorerie des entreprises de près de 20 millions d'euros. En lisant entre les lignes, la concurrence avec la Flandre serait aggravée ce qui impacterait le volume de l'emploi.

D'après un article du journal "Le Soir" du 08/11/16.

Quelques vérités sur le diesel pollueur

Il faut révéler les données de l'industrie maritime qui a démontré qu'en considérant la taille des moteurs et la qualité du carburant utilisé, les 15 plus gros navires-cargos du monde polluent autant que l'ensemble du milliard (en 2010) d'automobiles de la planète. Vous savez ces jolis porte-conteneurs qui nous alimentent en produits que l'on fabriquait dans nos usines délocalisées aujourd'hui, ils brûlent chacun 10 000 tonnes de carburant pour un aller et retour entre l'Asie

et l'Europe. Ces malheureux 15 navires font partie d'une flottille de 3 500, auxquels il faut ajouter les 17 500 tankers qui composent l'ensemble des 100 000 navires qui sillonnent les mers.

Pour ne pas quitter le domaine maritime, rappelons que la flotte de plaisance française est d'environ 500 000 unités, dont 5 000 yachts de plus de 60 mètres, et que le plus moyen de ceux-ci brûle environ 900 litres de fuel en seulement une heure ; alors que les 24 % de foyers français qui se chauffent au fioul ont du mal à remplir leur cuve pour l'hiver.

Pour continuer sur le chemin de la schizophrénie paranoïde, prenons en compte toute la flottille de pêche et les 4,7 millions de poids lourds en transit à travers la France. Les milliers d'avions qui sillonnent le ciel et dont la consommation par passager et par km parcouru est 3 fois plus nocive pour le climat que l'automobile.

Pour compléter cette petite fable, n'oublions pas l'indispensable domaine agricole où la consommation moyenne d'énergie est de 101 litres de fuel par hectare. J'ajouterai à la liste de pollueurs qu'il faut 400 000 tonnes de carburant à la seconde pour faire décoller une fusée Ariane.

Auteur inconnu. Source : la toile !

La production énergétique de l'avenir ?

Dans nos sociétés occidentales hautement industrialisées, le citoyen le plus modeste dépend dans ses moindres actes quotidiens de l'électricité produite au départ des énergies fossiles ou nucléaires. La part actuelle d'électricité produite par du renouvelable reste très modeste. Nous sommes donc très dépendants des pays producteurs de pétrole, de gaz ou d'''uranium. Cela constitue une faiblesse majeure à l'égard des pays étrangers, et en particulier, de régimes politiques... douteux. Un état de choses qui oblige souvent les gouvernements démocratiques à se résoudre à de graves contorsions vis-à-vis de leurs valeurs éthiques, notamment en matière de droits de l'homme.

Grâce au développement de la production d'électricité au départ de panneaux photovoltaïques et, dans une moindre mesure de l'énergie éolienne, certains ont cru apercevoir dans un futur proche la "libération" de l'Occident d'une dépendance étrangère admise à contrecœur. Hélas, ni le soleil ni le vent ne sont des alliés efficaces réguliers. N'a-t-on pas évoqué l'aménagement de gigantesques parcs photovoltaïques dans les déserts d'Afrique ? Sans doute l'idée paraît-elle séduisante ? Enfin, ces immensités incultes, inhospitalières serviraient l'humanité. Oui, mais... il 'agirait toujours d'une dépendance étrangère et donc d'une production énergétique dangereusement aléatoire.

Alors ? Peut-être une solution plus stable se fait-elle timidement jour ? Où le soleil brille-t-il en permanence dans tous les pays ? Eh bien, dans l'espace !

Il s'agirait de construire des centrales solaires dans l'espace, placées en orbite autour de la Terre, comme les satellites de communication ou la station spatiale. Elles capteraient la lumière du soleil 24 heures sur 24 grâce à d'immenses panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi produite serait expédiée vers de grands capteurs situés sur la Terre. Le transport de celle-ci, on le comprend aisément, ne pourrait s'effectuer par câble, on utiliserait des ondes semblables à celles des micro-ondes de nos cuisines.

L'idée n'est pas neuve, mais elle est étudiée depuis quelques décennies : depuis 1980 par les Japonais et depuis 1960 par les Américains. La NASA (bien sûr) a imaginé un satellite en forme d'immense entonnoir dont la sortie serait dirigée vers la terre.

Cette solution séduisante n'est hélas pas pour demain. Construire d'immenses centrales électriques dans l'espace n'est guère réalisable de nos jours. Le coût d'une telle entreprise serait actuellement faramineux. À titre d'exemple, le prix de revient d'un satellite de communication (fabrication et expédition) s'élève à environ 9 000 ϵ par kilo! Mais, lorsque, enfin, on pourra réutiliser les fusées, le coût global d'un lancement diminuera et l'homme pourra exploiter la "lumière éternelle".

D'après un article paru dans le "Vif-L'Express" du 21/10/2016 signé Bastien Pechon.

Tihange 1 à l'arrêt

Le réacteur nucléaire de Tihange 1 est le plus vieux de la centrale hutoise. À la suite d'une intervention de l'entreprise Galère, la dalle d'un bâtiment dans la partie non nucléaire du site s'est soulevée de plusieurs centimètres.

Selon le ministre de l'Intérieur, Jan jambon, cela a provoqué des fissures à différents endroits de la dalle et surtout cela a endommagé un "équipement de sûreté". Voilà qui est quand même inquiétant d'autant plus que l'on se méfie de plus en plus des explications rassurantes du producteur d'électricité. Cette situation justifie en tout cas l'arrêt du réacteur depuis le 7 septembre. En fait, le bâtiment concerné abrite les pompes auxiliaires qui doivent être mises en action au cas où une pompe régulièrement active au sein du réacteur tomberait en panne. Rappelons que ces engins pompent l'eau froide de la Meuse pour refroidir le cœur du réacteur quand il fonctionne.

En cette fin de mois d'octobre, une expertise est toujours en cours afin de déterminer les causes du soulèvement de la dalle et bien sûr d'évaluer l'importance des dégâts.

Environnement local

Plantation d'érables champêtres sur la place du monument à Villers-le-Temple

C'est le lendemain de la Sainte Catherine, où tout bois prend racine, soit le samedi 26 novembre, qu'a eu lieu la plantation "officielle" d'un érable champêtre le long du parking situé à côté du Monument aux morts pour la patrie, à Villers-le-Temple. Cette plantation s'est prolongée deux jours plus tard par l'installation de quatre autres exemplaires de la même essence. L'alignement des cinq érables constitue l'une des actions du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). L'objectif est non seulement

paysager, en rendant un espace public plus accueillant, mais aussi de développement de la biodiversité avec les espèces associées (oiseaux et insectes).

La Wallonie compte trois espèces d'érables indigènes : le sycomore, le plane et le champêtre. Celui-ci est le plus petit des trois mais peut cependant atteindre 12 à 14 mètres à maturité et vivre 150 ans. Ses feuilles sont petites et deviennent jaunes en automne. Les fleurs, disposées en corymbe (par 5 à 20), se développent en avril-mai et sont très mellifères. Quant aux fruits, ils sont disposés en double samare. L'érable champêtre est bien adapté aux sols calcaires du Condroz et est relativement tolérant vis-à-vis du tassement du sol. Il convient donc dans des situations de parking ou à proximité de ceux-ci.



Photo: Etienne Gérard.

24